



La LETTRE de l'ACPERVIE - SOS MATERNITE

N °203 septembre 2021

Directeur de publication : François VOLFF

Association des Chrétiens Protestants & Évangéliques pour le Respect de la VIE

1, H. des Loges - 95670 MARLY LA VILLE Tél. 01.34.72.87.67 - CCP 11 825 95 K Paris - ISSN 0762-7971

VÉRITÉ FAIT POLÉMIQUE

Ce ne sont pas nos Réformateurs qui auraient pu dire le contraire, tant il est plus prudent de se tromper avec tout le monde que de persister à avoir raison tous seuls. (Tous seuls ? À vue humaine. Car les chrétiens n'oublient pas la prière de l'Église et les millions d'anges qui les entourent).

La polémique aberrante et passionnelle où s'est jetée à corps perdu toute la bien-pensance, deux ministres comprises, en est une illustration. Le film Unplanned, en cause, n'est pourtant pas un festival de vociférations et d'anathèmes, mais l'histoire vraie d'une ancienne professionnelle de l'avortement, fort bien payée dans ce métier, qui a eu son chemin de Damas un jour comme un autre, lorsque son regard a changé sur ce qui n'était alors que routine.

Les ministres en question ont fait chorus avec le Planning pour invoquer la mauvaise foi et les mensonges supposés de Aby Johnson. Il est pourtant facile de savoir qui a intérêt à mentir, quels organismes prospèrent dans la pratique des avortements, quelles personnes ont une promotion ou évitent de rester sur la touche en se soumettant.

Les mensonges AOC élaborés aux USA vers 1973 (exposés dans ce numéro), adaptés à notre pays en 1974, ont toujours cours, et s'imposent à une opinion publique conditionnée autant qu'à la majorité de la classe politique sous peine d'être marginalisée. La lecture de la Bible est d'évidence moins fréquente que l'exposition aux médias, même s'ils s'appellent "La Croix". Ce journal s'était bien gardé de publier une mise au point de votre serviteur sur la légende des dizaines de milliers de mortes par avortement avant la loi "Veil", citations médicales d'époque à l'appui (dans Lettre 176).

Un troisième barrage à la vérité est le déni des personnes complices ou victimes de cette hécatombe. Les premières interdisant aux secondes de parler de leur souffrance, où d'autre part elles sont murées. Tout ce qui leur rappelle l'avortement est ressenti comme une agression qui suscite la colère. La culpabilité qui les ronge est transférée à ceux qui seraient à même de les aider. C'est en effet en reconnaissant les meurtres que l'on peut commencer à guérir, chose bien connue chez nous, chrétiens, qui savons que le pardon suit la confession du péché.

Dr François Volff

LE FILM : RÉACTIONS PROTESTANTES (OU PAS)

Gloire à Dieu !

Prions que les boucliers qui se lèvent déjà contre soient vaincus au nom du Seigneur Jésus Christ ! (Henri, "Terre Verte")

Merci pour l'information. J'ai déjà vu ce film l'année dernière en ligne (distribué par SAJE) et effectivement il est poignant. J'ai encouragé tous les membres de mon église à le visionner, et je vais à nouveau les encourager à le voir. C'est la 2^e fois à ma connaissance que C8 (de Patrick Drahi comme i24news) diffuse un film chrétien distribué par SAJE. (Dr Jean-Igor Wolga)

Merci de cette annonce du film Unplanned sur C8. J'ai fait une mini affiche pour les membres et amis de notre assemblée, je vous l'adresse au cas où cela peut être utile pour l'usage de votre choix, de manière anonyme et sans aucune prétention. Fraternellement. (R. Richard, "Anglet")

Merci de me retirer de votre mailing liste. Je ne souhaite plus avoir de votre part des mails au sujet des pro-vie. Je respecte la diversité des opinions et des systèmes de croyances, même celles avec lesquelles je ne suis pas d'accord, dans la mesure où le débat, le respect mutuel et l'accueil inconditionnel de l'autre dans sa différence sont présents. Tout comme je respecte la liberté de choix des femmes et le fait qu'en tant qu'homme je ne suis en rien légitime pour trancher sur ces questions. Bien à vous. (Jean-Sébastien Laurain, pasteur "EPAL")

Merci de cette info, mais nous ne militons pas dans le même camp. Merci donc de me supprimer de votre liste de diffusion. Cordialement. (N.N. , "Pasteure EPAL")

MISE AU POINT DU DISTRIBUTEUR

Jamais aucun de nos films n'a fait l'objet d'une telle couverture médiatique ! Nous avons même eu les honneurs de plusieurs tweets vengeurs de deux ministres du gouvernement qui ont beaucoup contribué à la promotion du film : Marlène Schiappa et Élisabeth Moreno. Cette dernière évoque "un outil de propagande anti-avortement abject" et affirme que "C8 se rend coupable du délit d'entrave condamné dans notre pays". Elle a finalement fait savoir qu'elle ne porterait pas plainte contre C8 au nom du droit fondamental à "la liberté d'expression". Peut-être avait-elle lu entre temps l'interview donnée la veille dans Libération par l'ex-ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, Laurence Rossignol qui est à l'origine de la fameuse loi élargissant le délit d'entrave à l'IVG : "Il n'y a aucun recours possible. On est bien obligées d'admettre qu'être anti-IVG relève de l'opinion ; une opinion partagée par des gens qui ne sont pas des délinquants, à commencer par le pape."

Elisabeth Moreno poursuit en soulignant que le film "met avant tout en avant des contre-vérités scientifiques et induit inexorablement le spectateur en erreur". Elle rejoint les représentants du Planning Familial qui dénonçaient à l'antenne de France Inter "un film de propagande, manipulateur, montrant des contre-vérités scientifiques" et sur Sud Radio "un film qui véhicule pas mal de fausses informations et stigmatisations."

Heureusement, comme en témoignent les nombreux commentaires de la vidéo de l'interview sur Sud Radio de la vice-présidente du planning familial, les spectateurs ne sont pas dupes.

Jusqu'à présent, on déniait aux femmes le droit d'exprimer leur souffrance par rapport à l'avortement (ce qui est un des thèmes du film). Maintenant, on leur dénie carrément la vérité de leur propre témoignage !

Fort à propos, un article de Famille Chrétienne reprend point par point l'ensemble des accusations de fake news pour y répondre, en s'inspirant des éléments de notre dossier d'accompagnement :

N'hésitez pas à partager cet article autour de vous. N'hésitez pas non plus à écrire à C8 pour les remercier et les encourager pour cet acte courageux.

Espérons que tout ce buzz donnera envie à d'autres personnes de voir ce film : pour mémoire, il est disponible non seulement sur notre plateforme lefilmchretien.fr (en accès libre pour les abonnés), mais également sur Amazon Prime, Canal VOD et Orange.

SAJE Distribution, 89 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris.

Après diffusion de cette mise au point, une correspondante nous signalait le lien vers le film sur Youtube :

www.youtube.com/watch?v=8v79YZpwI9o

D'où nouvelle diffusion, et nouvelles réactions : MERCI, MERCI, MERCI pour l'info si importante.

Christophe Reifsteck. Resp. Eur. Francophone SAM global, Impasse de Grangery 1, CH-1673 Ecublens/FR, T +41 76 565 81 20, www.sam-global.org/fr

Merci M. Volff, de cette vidéo. Cordialement,

Mario Richard, Campagne Québec-Vie

Merci, cher Frère de votre démarche. J'ai regardé ce film et bien des sentiments m'ont envahi. D'abord la révolte intérieure

contre de telles organisations d'assassinats. Ensuite, une immense tristesse en pensant à la souffrance que subissent ces bébés (ces vues-là sont quasi insupportables). Mais aussi la reconnaissance pour l'existence de ce film, pour la 'conversion' de cette ex-directrice. Mais il faudrait que toutes les jeunes filles voient très jeunes un film comme celui-là et qu'elles comprennent que c'est le plus souvent le fruit de l'impudicité (relations hors mariages). Mais cela n'est plus guère prêché non plus !

Dieu soit béni pour ceux qui combattent une telle abomination. Hélas, comment ne pas penser à Apocalypse 16.11 ? De tout cœur avec vous,

R. Doulière

COVID ET FEMMES ENCEINTES (TRUC SOS)

Dans notre Lettre 201, nous avons publié une étude rassurante sur le devenir de l'enfant en cas de contamination de sa mère par le Covid 19 pendant la grossesse. En complément, nous publions une étude sur l'impact de la grossesse sous Covid sur la femme elle-même:

■ Les femmes enceintes sont désormais prioritaires, à partir du deuxième trimestre de grossesse, pour être vaccinées contre le COVID-19 avec les vaccins à ARN messager.

■ La grossesse est un facteur de risque indépendant de développer des formes graves de COVID-19, ce risque étant encore augmenté après 35 ans et en cas de comorbidités (maladies associées)

Pourquoi sont-elles prioritaires ?

Les femmes enceintes au 3^e trimestre de grossesse et les femmes enceintes avec comorbidités (maladies en sus) sont

considérées comme étant à risque de développer une forme sévère de COVID-19. De plus, la prise en charge d'une femme enceinte atteinte de Covid-19 est plus complexe, notamment en raison de l'impact de la grossesse sur les systèmes respiratoire et cardiovasculaire de la femme, ainsi qu'en raison du risque de prématurité.

Une étude américaine a montré que la grossesse est un facteur de risque indépendant de développer des formes graves de COVID-19, qu'il s'agisse des hospitalisations ou des décès. Bien que ce risque soit plus faible (Risque relatif de l'ordre de 1,7) que pour les patients déjà malades, celui-ci semble augmenter avec l'âge de la mère (>35 ans) et avec la présence de comorbidités telles que l'obésité, le diabète ou les maladies cardiovasculaires.

Quelles sont les données sur la vaccination chez la femme enceinte ? (voir article suivant : étude sur 926 femmes enceintes)

Les études conduites chez l'animal avec les vaccins à ARN messenger de Pfizer-BioNTech et Moderna n'ont pas montré de conséquence néfaste sur le déroulement de la grossesse ou le développement de l'embryon ou du fœtus. Les études chez l'animal sont en cours pour le vaccin à adénovirus d'AstraZeneca, les résultats préliminaires ne montrant pas d'effet nocif sur le développement du fœtus. De toute façon, ce vaccin est maintenant interdit aux moins de 55 ans.

Une étude clinique publiée le 25 mars dans l'American Journal of Obstetrics and Gynecology a présenté des résultats concluants avec les vaccins de Pfizer-BioNTech et Moderna. Elle a inclus 131 femmes : 84 enceintes, 31 allaitantes et 16 ni enceintes ni allaitantes. Les résultats ont montré que toutes les participantes avaient

obtenu des niveaux d'anticorps équivalents à la suite de l'injection du vaccin, démontrant ainsi son efficacité, quel que soit l'état physique des volontaires. De plus, cette étude montre que les anticorps produits par la mère sont transmis au nouveau-né via le placenta et le lait maternel.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) précise que :

■ Si une femme enceinte a mal toléré sa première dose de vaccin, quel que soit le vaccin, il est conseillé de différer la deuxième dose après la fin de la grossesse, en concertation avec son médecin ou sa sage-femme.

■ Si une première dose a été administrée alors que la grossesse était encore méconnue, il n'existe aucun élément inquiétant à ce jour pour la mère et pour l'enfant à naître, quel que soit le vaccin. Si la première dose a été bien tolérée, le schéma vaccinal peut être poursuivi normalement.

Conclusion.

Les femmes enceintes doivent être vaccinées en centre de vaccination, par un vaccin à ARN messenger (Pfizer-BioNTech ou Moderna), après concertation avec leur médecin ou sage-femme afin d'évaluer individuellement le bénéfice de cette vaccination.

Quid de l'allaitement ?

Concernant l'allaitement, il n'existe pas d'étude sur le passage de ces vaccins dans le lait. Cependant, l'ARNm contenu dans les vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna étant rapidement dégradé, il n'est pas attendu d'effet chez le nourrisson allaité par une femme vaccinée. La vaccination chez la femme allaitante paraît donc possible.

*(D'après Fanny Le Brun, Univadis,
13/04/2021)*

UNE AUTRE ÉTUDE (SUR 926 FEMMES ENCEINTES)

À retenir :

Une étude cas-témoins a comparé l'évolution de femmes enceintes ayant contracté une COVID-19 en fonction de la sévérité de l'infection (forme sévère versus forme plus légère).

Les auteurs concluent que :

■ Près d'une femme enceinte sur 10, infectée par le SARS-CoV-2 et incluse dans le registre international COVI-Preg a nécessité une ventilation assistée, une admission en soins intensifs ou est décédée ;

■ Tout comme pour la population générale, les affections pulmonaires, l'hypertension et le diabète multiplient fortement le risque de développer une forme sévère de COVID-19 durant la grossesse ;

■ Ces formes sévères favorisent bien les complications pendant la grossesse et à la naissance.

Pourquoi ces résultats sont-ils intéressants ?

Les femmes enceintes sont considérées comme des sujets à haut risque de COVID-19 du fait d'une immunité altérée, d'une capacité respiratoire réduite et de modifications hémodynamiques (circulatoires). Néanmoins, il y a peu de données robustes sur l'impact de ces facteurs, d'autres facteurs plus spécifiquement en lien avec la grossesse, le risque de COVID-19 sévère et ses conséquences à la naissance.

Méthodologie :

Les données de cette étude ont été recueillies entre le 24 mars et le 26 juillet 2020 à partir du registre international COVI-Preg. Les facteurs de sévérité de la COVID-19 et les

conséquences néonatales (à la naissance) immédiates ont été analysées. Les cas dits sévères étaient définis par la nécessité d'une assistance respiratoire, d'une admission en unité de soins intensifs ou le décès. Les critères de risque évalués ont été les suivants : obésité, hypertension, prédiabète, diabète gestationnel (dû à la grossesse), maladie pulmonaire, cardiovasculaire, rénale ou cancéreuse préexistante, immunosuppression (perte des défenses) antérieure, première grossesse ou nombreuses grossesses, origine ethnique, grossesse multiple, âge de la mère à l'infection (< ou > 20 ans).

Principaux résultats :

Au total, 926 femmes enceintes ayant eu un test SARS-CoV-2 positif ont été incluses dans cette étude. Un tiers d'entre elles étaient asymptomatiques (infection sans symptômes) (31,9%). Parmi les femmes incluses, 9,9% ont eu des complications maternelles sévères (7,3% nécessitant le recours à une assistance oxygénée, 4,0% à un transfert en soins intensifs et 0,6% sont décédées).

Après ajustement, les facteurs de risque de COVID-19 sévère mis en évidence étaient la présence d'une affection pulmonaire, un trouble hypertensif, et la présence d'un diabète. Aucun facteur spécifiquement lié à la grossesse (première grossesse ou nombreuses grossesses, grossesse multiple, âge de la mère à l'infection) n'a été associé à une augmentation du risque de complication maternelle.

Les femmes ayant une grossesse compliquée étaient plus à risque de césarienne (70,7%), d'accouchement prématuré, et leur enfant était plus susceptible d'être admis en soins intensifs.

(Vouga M & al. Sci Rep 6 juil. 2021, d'après Nathalie Barrès résumé d'article, 4 août 2021, sur Univadis)

RAPPORT MATIC, POUR CONCLURE

Vous m'avez écrit à l'occasion de la séance plénière du Parlement européen du 24 juin dernier, pour me dire votre forte opposition à ce rapport, qui était alors soumis à notre vote. Je partage totalement votre conviction, et je l'ai exprimée sans ambiguïté, en votant contre ce texte bien sûr, mais aussi en travaillant sans relâche dans les semaines qui ont précédé ce vote pour que ce texte ne soit pas adopté.

Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour que le groupe parlementaire du PPE (Parti populaire européen) auquel j'appartiens dépose une résolution alternative. Ce texte exprimait les lignes rouges que nous défendons, notamment le principe de subsidiarité, ainsi que la clause de conscience pour les professionnels de santé, mais aussi la défense de la famille ou encore la responsabilité fondamentale des parents dans l'éducation de leurs enfants. En cas d'adoption, cette résolution aurait automatiquement fait tomber le rapport Matic ; et nous avons travaillé sans relâche auprès des autres groupes parlementaires pour rallier autour d'elle une majorité de votes favorables. Malheureusement, ce travail considérable n'a pas suffi, de peu : il n'a manqué au total que 10 % des voix du Parlement pour obtenir cette majorité. Mais tous les efforts accomplis nous ont permis de nous préparer à apporter une meilleure réponse à l'avenir, pour parvenir à mettre fin à la dérive très préoccupante que nous constatons au sein du Parlement européen.

Le rapport Matic n'est en effet qu'un rapport d'initiative, qui n'a donc heureusement pas de caractère contraignant pour les pays européens ; mais le signal qu'il lance est

inquiétant. Le Parlement européen... s'abaisse en adoptant un tel texte, qui, au-delà de ses préconisations indignes et dangereuses, ne respecte pas même la répartition élémentaire des compétences réglée par les traités qui régissent l'Union.

J'ai expliqué plus longuement ce qui est en jeu à travers ce texte dans une vidéo que vous pourrez trouver en cliquant sur ce lien : <https://www.facebook.com/100044307015537/videos/2623115961325812>

Vous me trouverez toujours en première ligne pour défendre une vision de l'homme et du bien commun qui, je suis sûr, nous est commune ; et je vous remercie de vous être mobilisés contre ce texte, comme nous l'avons été au Parlement.

François-Xavier Bellamy (30/07/2021)

IRLANDE : L'EUTHANASIE À NOUVEAU REJETÉE PAR LE PARLEMENT

Dans son rapport publié en juillet dernier, la commission "Justice" du Parlement irlandais (l'Oireachtas) a fait part de son refus d'examiner la proposition de loi visant à dépénaliser l'euthanasie (assisted dying), insistant sur le manque de "barrières légales suffisantes" en la matière.

Introduit en septembre 2020 et intitulé Dying with Dignity Bill, le texte vise à autoriser sous conditions la prescription de substances létales que le patient s'injecterait ensuite lui-même (le cas échéant, avec l'aide d'un soignant) afin de mettre fin à ses jours. En cela, la proposition a plutôt trait à l'idée de suicide assisté, même si, fondamentalement, celle-ci se rapproche clairement de l'idée d'euthanasie.

Cet échec de la proposition survient alors qu'une première proposition, aux termes largement identiques, avait déjà été rejetée en 2015 par le Parlement irlandais. En 2018, la même commission parlementaire avait par ailleurs conclu à l'absence de nécessité d'une telle dépénalisation de l'euthanasie.

Dans son rapport de juillet 2021, la commission parlementaire prend appui sur les nombreuses contributions reçues à l'occasion de la consultation publique réalisée ces derniers mois, largement défavorables à la proposition de loi. Plusieurs experts étrangers (y compris issus de pays où l'euthanasie est dépénalisée), tels que l'organisation End of Life Care Europe, ont également pu alerter sur les dangers d'un tel texte.

Le rapport insiste en particulier sur la crainte exprimée par de nombreux intervenants (citoyens ou médecins) que la mise en œuvre de la loi "conduise à un abus de faiblesse des personnes malades et vulnérables, qui pourraient se considérer comme une charge pour leur famille et se sentir sous pression pour choisir l'aide à mourir". Par ailleurs, note la commission, "les personnes âgées elles-mêmes expriment leur consternation, considérant que le vote d'une telle loi renverrait l'idée que leur propre vie a peu de valeur aux yeux de la société".

La commission parlementaire recommande enfin que soit mise sur pied une commission parlementaire spéciale visant à examiner de manière approfondie l'idée d'une "assistance médicale à mourir".

En dépit de cette recommandation, il semble que l'avenir de la proposition en question soit largement incertain à court terme.

En effet, aux inquiétudes exprimées dans le cadre de la consultation publique, s'ajoutent

les réticences des experts en médecine palliative, de même que les inquiétudes des défenseurs des droits des personnes handicapées et de la commission irlandaise des droits fondamentaux et de l'égalité. Une pétition rassemblant plus de 2500 soignants insistait également, il y a déjà plusieurs mois, sur les dangers de la proposition.

(Institut Européen de Bioéthique, 05/08/2021)

LA RÉSISTIBLE ASCENSION DE L'AVORTEMENT

Quelques rappels historiques (Nancy Flandre, 30 septembre 2018 par LiveAction)

Roe/Wade est devenu la décision de la Cour suprême des États-Unis la plus catastrophique de tous les temps. 60 millions de vies d'enfants innocents ont été perdues, aux dépens des mères souffrant d'une douleur et d'un regret immenses – et tout cela à cause d'une mauvaise loi qui était entièrement basée sur des mensonges. En voici six :

Mensonge n°1 : Jane Roe a été violée.

La vérité : elle n'a pas été violée... et elle n'a jamais avorté.

Jane Roe, que nous connaissons maintenant sous le nom de Norma McCorvey, n'avait que 21 ans lorsqu'elle est tombée enceinte pour la troisième fois et a demandé un avortement dans l'État du Texas. La loi du Texas, cependant, stipulait qu'une femme ne pouvait subir un avortement que si la vie de la mère était en danger. McCorvey a été mis en contact avec deux avocats, Linda Coffee et Sarah Weddington, qui cherchaient une femme enceinte pour les aider à monter un dossier pour légaliser l'avortement. McCorvey a menti et a déclaré qu'elle avait été violée. Ce mensonge est devenu la base de la lutte

juridique contre le procureur de district du comté de Dallas, Henry Wade. Les avocats savaient que l'affaire ne serait jamais terminée à temps pour que McCorvey se fasse avorter et elle a fini par accoucher et placer l'enfant en adoption. McCorvey a non seulement admis plus tard qu'elle avait menti au sujet du viol, mais elle est devenue pro-vie et a travaillé pour mettre fin à l'avortement légal jusqu'à sa mort en 2017.

Mensonge n°2 : 60 % des Américains voulaient un avortement légalisé.

La vérité : les défenseurs de l'avortement ont déclaré aux médias qu'ils avaient l'opinion publique de leur côté. Ils ne l'avaient pas.

Le Dr. Bernard Nathanson était l'un des principaux partisans de l'avortement légalisé. Il a fondé NARAL mais est devenu plus tard pro-vie. Il a admis : « Nous avons persuadé les médias que la cause de l'avortement permissif était une cause libérale, éclairée, sophistiquée.... Sachant que si un vrai sondage était effectué, nous serions solidement vaincus, nous avons simplement fabriqué les résultats de sondages fictifs. Nous avons annoncé aux médias que nous avions fait des sondages et que 60 % des Américains étaient en faveur de l'avortement permissif. C'est la tactique du mensonge autoréalisateur. Peu de gens se soucient d'être en minorité.

Mensonge n°3 : Un million d'avortements illégaux ont eu lieu aux États-Unis

La vérité : le nombre d'avortements illégaux n'était qu'une fraction de ce chiffre.

Nathanson a également admis d'autres mensonges, notamment qu'un million d'avortements illégaux avaient eu lieu aux États-Unis. En réalité, il a déclaré plus tard que le nombre "approchait les 100 000" et

qu'en fabriquant ce nombre, ils ont pu obtenir un soutien en faveur de l'avortement.

Mensonge n°4 : 10 000 femmes meurent chaque année d'avortements illégaux.

La vérité : le nombre réel était d'environ 300, encore moins l'année d'avant Roe.

Récemment, la sénatrice Dianne Feinstein (D-Calif.) a affirmé que le nombre de décès dus à des avortements illégaux dans les années 50 et 60 se situait entre 200 000 et 1,2 million. Elle avait complètement tort. Pourtant, l'énorme mensonge selon lequel les femmes mouraient à droite et à gauche de l'avortement illégal avant Roe a été poussé pendant des décennies par des groupes pro-avortement qui tentaient de légaliser l'avortement. Ils ont affirmé qu'environ 10 000 femmes étaient mortes. Nathanson, cependant, a admis que ce nombre avait également été fabriqué parce que 10 000 était un "chiffre agréable, rond et choquant". Il a déclaré que le nombre réel était d'environ 300 et que ce nombre avait diminué de manière constante entre 1930 et 1970 grâce aux progrès des soins antibiotiques.

Et en 1972, l'année avant la décision Roe v. Wade, les Centers for Disease Control ont signalé 39 décès maternels dus à un avortement illégal. Chacune de ces pertes – les 39 enfants et leurs mères – est une tragédie. Et les millions qui ont suivi la légalisation de l'avortement sont également des tragédies, tout cela parce que le gouvernement préfère tuer plutôt que d'offrir une aide réelle.

Mensonge n°5 : L'avortement légal conduirait à un avortement sans risque.

La vérité : des femmes sont toujours blessées et tuées par l'avortement.

Une fois qu'ils ont convaincu les gens

que 10 000 femmes ont été tuées par des avortements clandestins, ils ont promis que l'avortement légal sauverait la vie des femmes. Mais ce n'est pas le cas. Des femmes sont toujours blessées et tuées par l'avortement, c'est juste que les médias ne nous en parlent pas. Tout n'est pas de leur faute ; l'industrie de l'avortement tente de dissimuler ces décès chaque fois qu'elle le peut. Tonya Reaves, Jennifer Morbelli, Lakisha Wilson, Jamie Lynn Morales et Christina Stile ne sont qu'une poignée de femmes qui ont été tuées par l'industrie de l'avortement légal .

Mensonge n°6 : L'embryon/le fœtus/le fœtus ne sont pas des êtres humains.

La vérité : la biologie et la technologie nous montrent toutes deux que l'enfant à naître ne peut être rien d'autre qu'un humain.

Nathanson, après être devenu pro-vie, a admis que c'était une décision stratégique de prétendre que les enfants à naître ne sont pas des humains.

"L'une de nos stratégies...", a-t-il dit, "consistait à nier ce que nous savions être vrai : qu'un avortement tue un être humain existant. Nous avons nié ce fait dans le but d'induire en erreur le public américain et les tribunaux de ce pays."

Grâce à la technologie moderne, nous avons maintenant la possibilité de voir à l'intérieur de l'utérus à chaque étape du développement. Les Américains pro-choix ne peuvent plus prétendre que les enfants à naître ne sont pas des êtres humains.

S'il n'y avait pas eu tous ces mensonges, les États-Unis auraient peut-être pu trouver de meilleurs moyens d'aider les femmes confrontées à des grossesses non planifiées ou à haut risque. Tuer des enfants à naître

n'a pas aidé à mettre fin au viol ou à la pauvreté. Cela n'a pas aidé les femmes à recevoir un traitement égal par rapport aux hommes. Tout ce qu'il a fait, c'est continuer les mensonges selon lesquels les femmes sont faibles et incapables.

BRÈVE HISTOIRE DE L'ACPERVIE (18)

Les 14, 15 et 16 mars 1997, stand au Congrès de l'ASEv, dans le magnifique hôtel de l'Armée du Salut à Paris XX^e, avec Michel, Lesley, M. Dupale et les Volf. À cette occasion "Pain et Vie" publie un supplément sur l'avortement, simple exposé de la loi Veil, avec un éditorial patelin. Nous demandons au Président de l'ASEv s'il n'existerait pas, par hasard, une association évangélique qui serait spécialisée dans ces problèmes, et si elle n'aurait pas pu être sollicitée pour donner son avis. La réponse étant éludée, la question est réitérée par écrit. Sans réponse, même éludée.

Le 22 mars, démission de l'équipe du SAFE de Schillersdorf, chauffée par le pasteur ECAAL du même village. Ce pasteur nous confiera, bien plus tard et sur un tout autre sujet, ses motivations : "En désaccord de fond avec votre association depuis sa création, association dont j'estime qu'elle ne me représente pas, moi pasteur protestant, je vous demande instamment de me sortir de votre liste de diffusion."

Un pasteur du Bas-Rhin semblait intéressé à reprendre le SAFE, mais, après réflexion, il nous a répondu que "leurs sections sociales" leur prenaient beaucoup de temps et ne pouvaient se charger en plus de ce service, ce qui suppose que l'aide à la femme enceinte en détresse n'est pas du domaine social.

Le 27 avril, stand à St Maur (94) pendant une journée d'évangélisation.

Le 8 mai, le Pasteur Egberts tient le stand à Dury, près d'Amiens lors de la Convention Biblique de Picardie (7 églises présentes), 2 adhésions.

Le 11, commence une grève de la faim de Myriam et trois autres personnes devant France 2 et France 3. Elles rejoignaient Ludovic Eymery, Docteur en philosophie, qui avait commencé cette grève le 31 décembre (1996) pour obtenir la diffusion sur les chaînes de télévision du célèbre film du Dr Nathanson, "Le cri silencieux". Il s'agissait de briser, en montrant une échographie faite sur le vif, l'omerta sur la vie et la mort de l'enfant à naître, réagissant à l'agression de la sonde d'aspiration en un cri qu'on ne pouvait entendre. Bien entendu, il n'était pas question, pour le monde médiatique, de briser cette omerta, et ni les communiqués quotidiens des jeûneurs, ni celui en soutien de l'ACPERVIE, n'échappèrent à la corbeille. (Lettre 93)

Du 17 au 19 mai, Ecclesia à Cergy-Pontoise (95), stand essentiellement tenu par Michel Ubeaud.

Le 3 juin, lettre au nouveau président de la FPF, pour reprendre contact. Pas de réponse.

Le 14 juillet, France-Louange à Bourg-en-Bresse avec Michel et Suzel. Cette dernière doit annuler le stand de septembre à la Foire aux Associations de Montpellier, car elle est seule, et de service dans sa clinique.

Pour l'Assemblée Générale du 13 septembre, trois candidatures pour le Conseil d'Administration : le Pasteur Baughman, J-C Coulon et Marie-Noëlle Garriga, responsable du SAFE 33 depuis 1992. Le Professeur Wilbert Kreiss nous envoie une lettre de soutien. Le Pasteur Baughman propose d'installer un site ACPERVIE sur l'internet

lors de son prochain séjour aux USA.

Les 1 et 2 novembre, congrès régional de l'UEMP à Nîmes. Une quinzaine de personnes prient pour cela, en réunion avec l'Armée du Salut. Peu de contacts, mais pour ces frères soignants, l'ACPERVIE, cela va de soi, et fait partie du décor.

Les 17 et 18 novembre, le stand du Centre de Lognes est tenu par J-C Coulon et G. Dupale. Le thème est : "Quelle action sociale pour l'Église ?", mais, on l'a vu, l'aide aux femmes enceintes n'est pas considérée comme une action sociale, et nous n'étions pas dans les intervenants.

Le 4 décembre, le Professeur Jules-Marcel Nicole entre dans la joie de son Maître. Membre d'honneur de L'ACPERVIE, il avait animé ses stages de formation pour les SOS-maternité (SAFE). Résumé de sa vie et hommages dans Info/FEF 74.

Le 6 décembre, le CA décide de verser une provision de 500 F à chacun des SAFE pour "faux frais" et d'adhérer à SOS - Parents en difficulté, qui tient une maison d'accueil à Louviers (à la suite d'une réunion animée naguère par Mme Olivier et le Dr Volff).

CALENDRIER

Samedi 2 octobre, Assemblée Générale 2021, Présentations du livre Canadien "Si je pouvais parler". Les adhérents pourront en emporter pour leur église (gratuit).

22-23 novembre, Centre Évangélique, Espace Charenton, Paris XII. Même présentation du livre. Pour emporter des quantités réservées en 2020, prévenir.

Contacts ACPERVIE

www.acpervie-sos-maternite.org
<http://www.facebook.com/ProtestantsProVie?ref=nf>
webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org

Par TÉLÉPHONE ou COURRIER

- Fondatrice :** † Mme Lucie Olivier
- Président :** Dr François Volff
ACPERVIE, 1 Hameau des Loges, 95670 MARLY LA VILLE
Tél : 01.34.72.87.67
Email : francois.volff@free.fr
- Vice-Président :** M. le Pasteur J. PIRA délégué pour le Nord Pas de Calais : jean.pira@dbmail.com
- Secrétaire :** M. Michel Ubeaud, délégué pour la PACA et chargé du site internet : webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org
- Secrétaire adjoint :** Mlle M. Ludwig
- Trésorière :** Mme Jacoba Volff
- Membres du C.A. :**

Chargées de SOS-MATERNITE Service d'Aide aux Femmes Enceintes

SAFE 33	Bordeaux (Gironde)	01.34.72.87.67
SAFE 64	Bayonne	01.34.72.87.67
SAFE 91	Essonne	06.56.74.18.46
SOS - Femmes Enceintes	Ernolsheim (Bas-Rhin)	03.88.56.33.88
Antennes amies :		
SOS - Femmes enceintes en difficulté	Valence (Drôme)	06.67.86.06.31

TALON A RENVOYER A :

L'ACPERVIE - SOS MATERNITE, 1 Hameau des Loges 95670 MARLY LA VILLE

Mme / Mlle / M. Nom :	Prénom :	Date : / /
Adresse :		Signature :
Code postal :	Ville :	
Date naissance : / /	Profession :	
Email :@.....		

- Je désire soutenir l'action de l'ACPERVIE.
Je déclare avoir accepté Jésus-Christ comme mon seul Seigneur et Sauveur et j'adhère à l'Association
- Je verse ma cotisation annuelle : 10 € - Associations : 16 € - Jeunes (<25 ans) : 5 €
- Je m'abonne ou me réabonne à la LETTRE de L'ACPERVIE 12,00€
- Abonnement par courriel seul 8,00€
- Cotisation + abonnement à la LETTRE de L'ACPERVIE 20,00€
-
- Je m'intéresse à la mise en place d'un S.A.F.E. et souhaite entrer en contact
- Je verse en outre un don ponctuel de €, régulier de €

VEUILLEZ M'ADRESSER (prix port compris, sauf mention)

- Livre(s) « Oui à la vie » (accueillir les enfants à naître et leur mère), 133 pages 12,00€
- Livre(s) Le traumatisme post avortement, Dr F. Allard et J-R Fropo 19,20€
- Livre(s) Une saison pour guérir, L Freed et P-Y Salazar, 242 pages 13,80€
- Livre(s) Ton prodigieux départ dans la vie, les 9 mois in utero en 34 pages (photos, textes, dessins). Une page sur l'adoption. Pour les 8-12 ans. Ed. Vida. 13,20€
- Livre(s) Fin de vie - Dr Jean-Yves Comelli, 41 pages (Sur stand uniquement)
- Livre(s) Le livre blanc de l'avortement 10,20€
- Texte(s) Le Syndrome Post Avortement, Dr. Volf, Version médicale, papier 3,20€
- Texte(s) Lois Veil-Aubry sur l'avortement sur site www.gouv.fr
- Brochure(s) Aime la vie, défends-là, Réponse aux questions/problèmes des jeunes 7,20€
- Brochure(s) Ma chance d'exister, brochure avec photos couleurs 5,20€
- Vidéo(s) La vie humaine, la première merveille (DVD, 26 minutes) 11,60€
- Vidéo(s) La vie est en nous (DVD, 22 minutes) 6,60€
- Vidéo(s) Le cri silencieux (sur Internet, plusieurs langues)
- Vidéo(s) October baby (DVD, 109 minutes, plusieurs langues) 22,40€
- Vidéo(s) La vie après. Post avortement, Témoignages (DVD, 50 minutes) 11,60€
- Objet(s) Foetus 10 semaines, plastique rose (quantités : nous consulter) 3,90€
- Objet(s) Petits pieds (insigne) 3,60€
- Nouveau : Grossesse en péril. 31 cas avec index 64 pages (frais d'envoi : 1,60€) 3,00€

NB: Les tarifs ont été réévalués en fonction des coûts, en particulier postaux.

**Certains tarifs postaux peuvent être voisins du coût au stand.
Ci-joint mon règlement à l'ordre de l'ACPERVIE**